056-215601477-20130506-2013D36-DE

par délégation

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/05/2013

Publication: 07/05/2013 Pour l'"autorité Compétente"

L'an deux mil treize

Le six mai

Le conseil municipal de la commune de NIVILLAC

Dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à neuf heures trente à la mairie

Sous la présidence de Monsieur Jean THOMAS, Maire Date de convocation du conseil municipal : 29 avril 2013

Conseillers en exercice : 25 Conseillers présents : 16 Votants : 20

PRESENTS: THOMAS J.- ARDOUIN M.- BRIAND Y.- DAVID G.- Mme DENIGOT B.- Mme GICQUIAUX C.- Mme GRUEL N.- Mme LAPORTE M.- Mme LE BORGNE S.- OILLIC J.P.- Mme PANHELLEUX F. -PEDRON A.- Mme PERRAUD C.- Mme PHILIPPE J. - PROVOST L. - PROU A.

ABSENTS: CHATAL J.P- FREOUR J.C.- Mme FRANCO M.- GUIHARD A.- Mme HUGUET E.- JOUSSE E. -Mme LEVRAUD F.- MATHIEU J.P.- THURIAUD M.

POUVOIRS: FREOUR J.C. à DAVID G.- GUIHARD A. à OILLIC J.P.- Mme LEVRAUD F. à PEDRON A.-MATHIEU J .P. à Mme DENIGOT B.

Secrétaire de séance : Mme GICQUIAUX Cécile

Objet: Prix de vente des lots

Lotissement Communal de la Croix Jacques

Les travaux de viabilisation du lotissement de la Croix Jacques sont en voie d'achèvement concernant la 1ère tranche.

Il convient donc de déterminer le prix de vente des lots en vue de leur commercialisation. Le montant de l'opération s'élève à 1 563 097 € TTC pour une superficie à commercialiser de 25 272 m² (47 lots) ce qui correspond à un prix de revient de 61,85 € TTC.

Sachant que ce lotissement est assujetti à la TVA, la commune devra s'acquitter de la TVA à la marge c'est-à-dire sur la différence entre le prix de vente et le prix d'achat de la parcelle (14,11 € le m²). Le rapport estimatif des domaines fait ressortir une valeur de l'ensemble immobilier de 54,57 € H.T. le m². Le prix de vente proposé par la commune à 70 € TTC le m² n'appelle pas d'observations particulières des Domaines.

Compte tenu de ces éléments, l'assemblée est invitée à se prononcer sur le prix de vente des lots.

> Le conseil municipal, après délibération, Considérant le prix de revient de l'opération mentionné ci-dessus, Vu le rapport estimatif des Domaines en date du 12 avril 2013,

- Décide de vendre les lots au prix de 70 € le m² T.T.C. sauf le lot n°45 destiné à recevoir des logements sociaux locatifs. Le prix de vente de ce lot d'une superficie de 1 680 m² est fixé à 45 € TTC le m² étant précisé que l'acquéreur de ce lot se chargera de la viabilisation interne du lot.
- Autorise le Maire à signer les actes de vente ainsi que toutes les pièces nécessaires pour la vente des lots.

Pour extrait conforme,

Le Maire, Jean THOMAS